

33^{ème} Course de côte Régionale d'Arques-la-Bataille

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE PAYS DE DIEPPE organise le **09 SEPTEMBRE 2018** avec le concours de l'écurie **ARQUES AUTO SPORT** une compétition automobile régionale dénommée : **33^{ème} Course de côte d'Arques-la-Bataille**.

Cette compétition compte pour :

- **Coupe de France de la Montagne 2019**
- **Championnat de Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie sous le numéro 39 en date du 10/06/2018, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 459 en date du 10/06/2018.

Organisateur technique

Nom : Ecurie ARQUES AUTO SPORT

Adresse : Michel LAPOTRE

115 route de la Pomme

76550 SAUQUEVILLE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Francis LEVAVASSEUR.....	Licence n° 5849
Commissaires Sportifs	M. David VIGER	Licence n° 47235
	Mme Annick LARUE.....	Licence n° 19109
Directeur de Course	M. Hubert VERGNORY.....	Licence n° 7092
Directeur de Course Adjoint	M. Edouard MATHIOT	Licence n° 208309
Commissaire Technique responsable	M. Jean-Louis AUBLE.....	Licence n° 4592
Commissaires Techniques	M. Sylvain CHAMPROBERT.....	Licence n° 18483
	M. Jacques SALENNE.....	Licence n° 18219
Chargé de la mise en place des moyens	M. Michel LAPOTRE.....	Licence n° 14811
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. Jean-Pierre PATIN	Licence n° 4183
	M. Claude CHRISTEL	Licence n° 9367
Chargé des Commissaires de route	M. Michel LAPOTRE.....	Licence n° 14811
Chronométrateurs	M. Bruno LE ROY	Licence n° 9337
	M. Pascal JEGOU	Licence n° 3899
Médecin	M. Hervé GALLOIS.....	
Secrétaire de l'épreuve	Mme Christelle PEIGNON.....	

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **Mardi 04 Septembre 2018 à 23h59.**

Publication de la liste des engagés le **Jeudi 06 Septembre 2018.**

Vérifications administratives le**Samedi 08 Septembre 2018 de 18h00 à 19h00**

.....**Dimanche 09 Septembre 2018 de 07h00 à 09h15**

.....*Mairie d'Arques-la-Bataille*

Vérifications techniques le**Samedi 08 Septembre 2018 de 18h00 à 19h00**

.....**Dimanche 09 Septembre 2018 de 07h00 à 09h15**

.....*Mairie d'Arques-la-Bataille*

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **Dimanche 09 Septembre 2018 à 09h30.**

Briefing des commissaires le **Dimanche 09 Septembre 2018 à 08h00**

Essais non chronométrés le **Dimanche 09 Septembre 2018 de 08h30 à 09h30.**

Essais chronométrés le **Dimanche 09 Septembre 2018 de 09h30 à 10h30.**

Le Briefing des pilotes se déroulera au Podium de départ le **Dimanche 09 Septembre 2018 à 09h20.**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **Dimanche 09 Septembre 2018 à 10h45.**

Course

- 1^{ère} montée le **Dimanche 09 Septembre 2018 à 11h00**
- 2^{ème} montée le **Dimanche 09 Septembre 2018 à 13h30**
- 3^{ème} montée le **Dimanche 09 Septembre 2018 à l'issue de la 2^{ème} montée**
- 4^{ème} montée le **Dimanche 09 Septembre 2018 à l'issue de la 3^{ème} montée**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : **après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé**

Remise des prix le **Dimanche 09 Septembre 2018, 30 minutes après le délai de réclamation, au Chapiteau au départ (Arques-la-Bataille).**

Première réunion du Collège des Commissaires Sportifs : **Dimanche 09 Septembre 2018 à 08h00**

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le**Samedi 08 Septembre 2018 de 18h00 à 19h00**

.....**Dimanche 09 Septembre 2018 de 07h00 à 09h15**

.....*Mairie d'Arques-la-Bataille*

Vérifications techniques le**Samedi 08 Septembre 2018 de 18h00 à 19h00**

.....**Dimanche 09 Septembre 2018 de 07h00 à 09h15**

.....*Mairie d'Arques-la-Bataille*

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse **Garage OPEL, ZI Verte, rue Louis Delaporte, 76370 Rouxmesnil-Bouteille**

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **Dimanche 09 Septembre 2018 à 09h15**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **Dimanche 09 Septembre 2018 à 08h00**.

Pesage des voitures libre ou obligatoire : devant le **Garage OPEL, ZI Verte, rue Louis Delaporte, 76370 Rouxmesnil-Bouteille**

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Néant

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENTE ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Association RALLYGT 7 rue Maria Chapdelaine 14600 HONFLEUR	Tél : 06.51.77.62.54 Fax : 09.89.03.24.34 Mail : rvoisin@rallygt.fr
--	---

Jusqu'au **Mardi 04 Septembre 2018 à 23h59**.

Les droits d'engagement sont fixés à **220€**, réduits à **110€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement à l'ordre de **ARQUES AUTO SPORT**.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **40**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Les éventuelles publicités rachetables et optionnelles seront précisées par un communiqué de l'organisateur distribué lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte d'Arques-la-Bataille se situe sur la **RD 23 / RD 54**

La course se déroulera en **4 montées**.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ	Croisement de la RD 23 / RD 100
Arrivée	RD 23
Pente moyenne	4 %
Longueur du parcours	1400 mètres
Modalités de retour au départ	RD 23 et RD 100
Parc de départ (lieu)	RD 100 et RD 23
Parc d'arrivée (lieu)	RD 23 au pied de la côte

6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu **RD 100 et RD 23, au minimum 10 minutes avant l'heure de départ prévue**

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur la **RD 100**.

Les parcs concurrents seront accessibles dès l'arrivée des participants. Les concurrents respecteront scrupuleusement la signalisation mise en place sur la RD 100 au droit du parc concurrents, afin de faciliter la circulation des voitures. Les concurrents qui ne respecteraient pas cette clause, en causant une gêne à la circulation en général, seront passibles d'une pénalité de 100€ à l'appréciation du collège des commissaires sportifs.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé (*lieu exact*) **RD 23 au pied de la côte**

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : **Mairie d'Arques-la-Bataille**

- pendant les essais et la course au parc départ **Mairie d'Arques-la-Bataille**
 - pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée **Mairie d'Arques-la-Bataille**
- Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu **Mairie d'Arques-la-Bataille**

Date **Samedi 08 et Dimanche 09 Septembre 2018**

Téléphone permanence n° **02.35.85.50.26**

Centre de secours le plus proche :

Lieu : **Pompier d'Arques-la-Bataille**..... Téléphone n° **18 ou 112**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le Briefing des pilotes se déroulera au Podium de départ le **Dimanche 09 Septembre 2018 à 09h20**.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : **aux feux tricolores.**

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Remise des prix le **Dimanche 09 Septembre 2018, 30 minutes après le délai de réclamation, au Chapiteau au départ (Arques-la-Bataille).**

Des coupes seront remises :

- aux 3 premiers du scratch,
- aux 3 premiers de chaque groupe,
- aux 3 premiers de chaque classe en fonction du nombre de concurrents dans chacune de celles-ci.
- A la première féminine
- A un commissaire tiré au sort

ECURIE ARQUES AUTO SPORT

CADRE RESERVE A L'ORGANISATEUR						
NUMERO	GROUPE	CLASSE	INSCRIPTION	TRESORIER	VERIFICATION	
			Rang :	Date :	Administratives	Techniques
			Réception :	<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Virement		

CONDUCTEUR				VOITURE			
Nom :				Marque : (Ex: CITROEN)			
Prénom :							
Adresse :				Type : (Ex: Saxo VTS)			
Code postal :		Ville :		Année :			
Né(e) le :		à :		Cylindrée :		cm3	
Numéro de permis de conduire :				Poids :			
Délivré le :		à :		Fiche d'homologation:		N°	
Code ASA		N° de Licence :		Passeport technique:		N°	
Ecurie :				Roues motrices		<input type="checkbox"/> 2 RM <input type="checkbox"/> 4 RM	
Groupe Sanguin Rhésus :		Sexe		Turbo		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Tél / Port :				GROUPE		CLASSE	
E-mail :				[]		[]	

Si concurrent en double-monte, vous partirez avec : gros numéro petit numéro

- Je déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de licence
- J'engage ma voiture conformément au Règlement Particulier de l'épreuve et de la Réglementation Générale.
- Dopage: Par la présente, je reconnais avoir pris connaissance de la réglementation anti-dopage et me soumettrai à tout contrôle de médecins accrédités.

Ce bulletin d'engagement est à retourner avant le :
Accompagné du règlement des droits d'engagements de

Mardi 04 Septembre 2018 à 23h59

110,00 €

Si vous réglez par chèque, à libeller à l'ordre de :

ARQUES AUTO SPORT

A envoyer à l'adresse suivante :

RallyGT Association

7 rue Maria Chapdeleine

14600 HONFLEUR

Contact engagement :
M. Raphaël VOISIN
Portable : 06-51-77-62-54
Fax : 09-89-03-24-34
Mail : rvoisin@rallygt.fr

Fait à	le
Signature	